



Problèmes d'humidité dans un appartement en location.

Par **julieVA**, le **17/11/2015** à **19:59**

Monsieur, madame

Je suis locataire d'un appartement depuis début avril.

Un dégât des eaux est survenu dans le local à côté de mon appartement. Depuis mon appartement est de plus en plus humide, des champignons poussent dans la salle de bain, des traces d'humidité se forment de plus en plus au plafond. Le carrelage de la salle de bain se gondole de plus en plus...

Ce local appartient à mes propriétaires qui ne le vide pas, il est remplis d'affaires mouillés.

J'ai envoyé des mails avec des photos, le plombier qui travaille pour eux a constaté la présence d'humidité.

J'aimerais savoir les options qui s'offrent à moi?

Si l'appartement se dégrade encore je ne pourrais bientôt plus y vivre.

cordialement,

Julie **xxxxxxx** anonymisation

Par **cocotte1003**, le **18/11/2015** à **06:28**

Bonjour, pour le moment faites une déclaration à votre assurance et envoyez une LRAR à votre bailleur en détaillant les problèmes de l'appartement. Rappelez lui que vous êtes en droit de réclamer une baisse de loyer au bout de 20 jours, voir même à saisir le service d'hygiène

pour que le bien soit classé insalubres, cordialement

Par **Lag0**, le **18/11/2015** à **07:41**

[citation]J'ai envoyé des mails avec des photos, [/citation]

Bonjour,

Dans ce genre de situation, arrêtez les mails !!!

Seule la LRAR a une valeur certaine pour être versée à une éventuelle procédure.

Sans LRAR, votre propre responsabilité pourrait être recherchée pour "ne pas avoir prévenu officiellement votre bailleur" et donc laissé les dégâts empirer...

Par **Bobo2015**, le **19/11/2015** à **12:19**

Bonjour Julie. Je présume que les proprios sont déjà au courant de la situation vu que tu as fait appel à leur plombier. Donc, je pense qu'il serait légitime que tu fasses une demande d'entretien pour faire réparer ces dégâts. Tu n'en es pas à l'origine, alors, ce n'est pas à toi d'en payer les frais. À mon avis, ils sont dans le devoir de faire le nécessaire. :) N'hésite pas à te lancer.